

Appel à projets *Azobé*

Accompagner les acteurs non gouvernementaux gabonais



Introduction

Le programme « Accompagner et renforcer la société civile gabonaise par l'implémentation d'un centre de recherche-action et le lancement d'un appel à projets », cofinancé par la Délégation de l'Union Européenne pour le Gabon, l'Ambassade de France au Gabon, et l'Institut Français du Gabon, constitue un outil unique au service du financement de projets de développement.

Le montant de l'enveloppe globale dédiée au financement de projets de développement au titre de l'année 2019 est de 400 000 €.



Pourquoi l'appel à projets porte t'il le nom **AZOBÉ** ?

Les qualités liées à ce bois représentent bien la nature souhaitée de chaque projet qui sera appuyé financièrement : solide, résistant, durable et... imputrescible.

Le choix du nom *Azobé* est le résultat d'un travail effectué par les apprenants de l'école 241.





SOMMAIRE

I. Qui peut proposer un projet ?	4
II. Comment et quand présenter son projet ?	4
III. Que faut-il prendre en compte pour la rédaction de votre projet ?	5
A. Remarques générales	5
B. Axes prioritaires.....	6
C. Thématiques transversales.....	8
IV. Sélection et mise en œuvre	9
A. Composition du Comité de sélection	9
B. Critères de sélection.....	9
C. Contractualisation	10
V. Contacts	11



I. Qui peut proposer un projet ?

L'appel à projets est ouvert aux acteurs non gouvernementaux gabonais disposant d'une existence formelle, soit :

- des associations ;
- des fédérations, confédérations ou groupements ;
- des ordres professionnels ;
- des coopératives ;
- des Groupements d'Intérêt Economique ;

II. Comment et quand présenter son projet ?

Les acteurs non gouvernementaux gabonais, désireux de proposer un projet pour l'octroi d'un financement, doivent obligatoirement remplir la fiche projet et la fiche budget.

Ces documents sont téléchargeables sur les sites *internet* de l'Institut Français du Gabon <https://www.institutfrancais-gabon.com/> et de l'ambassade de France au Gabon : <https://ga.ambafrance.org/>

Il est également possible, en fonction de la nature de votre projet, de faire parvenir d'autres documents afin, par exemple, de prouver la fiabilité financière et la pérennité économique de votre démarche.

Chaque demande est donc composée de :

- La fiche projet dûment remplie
- La fiche budget dûment remplie
- Tout autre document permettant de compléter la demande de subvention visant, par exemple, à prouver l'expertise du demandeur et/ou la fiabilité financière et la pérennité économique du projet présenté.

En complément aux fiches relatives au contenu du projet chaque demande est accompagnée :

- Pour les acteurs non gouvernementaux gabonais :
 - Statuts
 - Preuve d'enregistrement (récépissé de déclaration provisoire ou définitif principalement)
 - PV de la dernière assemblée générale donnant composition du bureau
 - Relevé d'Identité Bancaire (RIB)



Vos demandes complètes doivent être reçues avant le **Vendredi 28 février 2020 à 18h00** par courriel ou voie postale / dépôt physique :

Par courriel :

azobe@institutfrancais-gabon.com

Par voie postale / Dépôt physique :

Appel à projets Azobé
Institut Français du Gabon
Bvd Triomphal
Libreville

L'Institut Français du Gabon, après avoir étudié la validité de chaque demande, organise un comité de sélection sous la présidence du directeur de l'Institut français du Gabon, également Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle. Ce comité, après étude des projets recevables, décide de l'octroi d'un financement.

III. Que faut-il prendre en compte pour la rédaction de votre projet ?

Les fonds disponibles dans le cadre de l'appel à projets *Azobé* ont vocation à appuyer la mise en œuvre de projets de développement suivant trois axes prioritaires et prenant en compte deux thématiques transversales.

L'appel à projets *Azobé* doit permettre le financement d'opérations en province, tout en prenant en compte l'importance démographique de Libreville.

A. Remarques générales

- Le porteur de projet est légalement constitué ;
- L'opération est un projet : elle constitue une opération cohérente définie dans le temps. Elle vise des objectifs précis en vue d'obtenir des résultats clairement identifiables et mesurables ;
- Le montant de la subvention sollicitée doit être supérieur à 10 millions FCFA et inférieur à 39 millions de Francs CFA ;
- La participation des porteurs de projets est de 10% minimum du montant total du projet des cofinancements des secteurs publics et privés sont souhaitables ;
- La durée maximale du projet est de 18 mois ;
- La faisabilité technique est vérifiée ;
- La viabilité de l'organisation est assurée pour la gestion et l'entretien de l'investissement ;
- La viabilité économique de la démarche est, selon la nature du projet proposé (AGR...), démontrée.



Ne peuvent en aucun cas être financés :

- Les opérations de prestige ou de simple opportunité, soit des actions ponctuelles sans impacts dans le domaine du développement ou qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de politiques nationales structurantes : ainsi, par exemple, les projets consistant uniquement en des actions de plaidoyer et de lobbying ne sont pas éligibles. De même les demandes de bourse relèvent d'un autre mécanisme de financement, etc... ;
- Le fonctionnement courant des groupes porteurs (salaires, loyer, électricité...)
- Les actions humanitaires et d'urgence ;
- L'achat de véhicules ;

B. Axes prioritaires

Le projet vise à proposer un mécanisme de subventions adapté aux capacités d'absorption actuelles des acteurs non gouvernementaux gabonais tout en renforçant les structures appuyées (analyse, recueil de données, renforcement de capacités, réflexion sur les cadres juridiques...).

L'appel à projets *Azobé* s'attachera à financer des projets portés par les acteurs non gouvernementaux gabonais autour de trois axes :

- Développement Durable
- Artisanat
- Numérique

1. Développement Durable

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », suivant la citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Cette question, notamment en zone urbaine, est un enjeu majeur de notre siècle. Cet enjeu, fera l'objet d'une attention particulière en juin 2020 à travers l'organisation d'un *forum* Afrique France consacré à la Ville durable.

Une ville durable entend répondre à plusieurs interrogations : comment accéder aux services essentiels, comment assurer la mobilité, comment satisfaire les besoins alimentaires de villes qui s'étendent chaque jour, ou encore l'amélioration du cadre de vie.



Dans cette perspective, l'exploitation et la transformation raisonnées des richesses naturelles, le développement de services afin d'améliorer la qualité de vie et la consommation des citoyens, le développement de solutions en faveur de l'amélioration des cadres de vie individuels et collectifs des gabonaises et gabonais, sont potentiellement créatrices de valeurs et de richesses.

Le présent appel à projets, dans le strict respect des législations gabonaises en vigueur, a vocation à appuyer des projets dans ce domaine tel que dans la collecte et transformation des déchets, l'agriculture urbaine, l'habitat durable...

2. Artisanat

L'insertion professionnelle de la jeunesse au sein de la société gabonaise constitue un enjeu si l'on considère le taux de chômage très élevé des jeunes, en particulier des jeunes femmes.

Le projet de création d'une Chambre Nationale de Métiers et de l'Artisanat au Gabon porté par le ministère gabonais en charge de l'artisanat avec l'appui financier de l'ambassade de France et l'appui technique de la Chambre de métiers et de l'artisanat de France entend, in fine, structurer le secteur des métiers et de l'artisanat et renforcer les compétences techniques et entrepreneuriales des artisans, des femmes cheffes d'entreprise et des apprentis.

Dans l'attente de l'existence effective de cette future chambre consulaire, le présent appel à projets entend soutenir les dynamiques d'insertion socio-économique des jeunes et des femmes. En cela, il favorisera l'accompagnement des groupements féminins et de la jeunesse œuvrant dans des secteurs productifs, de structuration et de renforcement des capacités.

3. Numérique

Le développement de l'accès au numérique représente une opportunité économique. L'une des principales évolutions est l'installation de la fibre optique 4G à Libreville. Libreville se veut être une plateforme numérique sous-régionale pour le développement d'une économie de services. L'effort actuel des incubateurs et des Labs va dans le sens de cette initiative : promouvoir dans le même mouvement l'entrepreneuriat et le numérique. Dans une société où l'essentiel des services nationaux se concentre sur Libreville et, dans une moindre mesure, Port-Gentil, l'accès à internet pourrait devenir un atout plus aisé à mettre en œuvre que dans de nombreuses autres capitales d'Afrique centrale. Tous les développements régionaux (Afrique de l'Ouest, Afrique australe, Afrique de l'Est) se constituent avec un principal hub numérique régional (Dakar, Johannesburg, Nairobi et Kigali). Un effort pourrait être conduit dans cette direction pour permettre à Libreville de s'imposer comme ce hub numérique, et donc économique pour de nouvelles formes d'entreprises de services connectés.





L'avantage social du numérique est qu'il permet aisément une intégration des acteurs de l'informel à travers leur statut *de facto* d'autoentrepreneur. En ce sens, les premiers Labs gabonais pourraient être considérés comme des amorces ou des expériences de coopératives 2.0.

Le présent appel à projets appuiera le développement de « services » dans le domaine du numérique.

C. Thématiques transversales

- La question du **genre** et de l'égalité homme-femme à travers l'insertion économique des jeunes filles est au centre de ce projet.
- Le développement de **partenariats** avec des acteurs européens et du monde francophone est encouragé afin notamment de tisser des partenariats durables, conduire des audits, des formations ou séminaires mais aussi réaliser des études, acquérir des méthodes.



IV. Sélection et mise en œuvre

Un travail préalable d'analyse des offres reçues avant le vendredi 28 février 2020 à 18h00 sera effectué afin de s'assurer de la bonne recevabilité de chaque projet selon les critères de sélection détaillés dans le présent document.

Suite à ce travail d'analyse, le projet sera soumis à un comité de sélection, instance d'octroi des financements de l'appel à projets Azobé.

A. Composition du Comité de sélection

Membres permanents du comité de sélection

- Le COCAC – Directeur de l'Institut Français du Gabon (IFG), Président
- L'Attaché de coopération « gouvernance & Développement » de l'Ambassade de France, Vice-Président.
- Un(e) représentant(e) de la Délégation de l'Union Européenne (DUE)
- Un(e) représentant(e) de l'AFD
- Un(e) représentant(e) de la BDEAC
- Un(e) représentant(e) du système des Nations Unies
- Un(e) représentant(e) de la société civile gabonaise
- Un(e) représentant(e) du Ministère gabonais de l'Intérieur
- Un(e) représentant(e) du Ministère gabonais de l'Economie (CAON)
- Un(e) représentant(e) du Ministère gabonais de l'enseignement supérieur et de la Recherche
- Un(e) représentant(e) du Ministère gabonais des PME
- Un(e) représentant(e) de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Membres invités en fonction de la thématique abordée

- Un(e) personne représentant une entreprise ou un partenaire technique et financier impliqué financièrement (cofinancement) dans le cadre du projet financé
- Un(e) personne représentant un ministère impliqué par la thématique abordée par le projet
- Un(e) personne représentant une collectivité sur laquelle se tiendrait le projet

B. Critères de sélection

Outre la qualité du projet proposé, le comité de sélection sera attentif à un certain nombre de critères :

Critères d'éligibilité

- Nature du demandeur (statuts, réception de déclaration...)
- Cohérence avec les trois axes prioritaires d'intervention de l'Appel à projets

- Prise en compte des thématiques transversales
- Cohérence du projet en lien avec le cadre fixé par les politiques nationales du Gabon
- Prolongements attendus afin d'évaluer les possibilités d'appuis par d'autres partenaires une fois le projet achevé
- Cohérence / équilibre du budget proposé (ce budget notamment devrait être construit et appuyé sur la base de factures pro-forma)

Critères de mise en œuvre

- Capacité à rendre compte dans les formats attendus
- Capacité à élaborer et suivre les indicateurs de suivi-évaluation fixés dans le cadre de l'élaboration du projet

Critères de pérennité / durabilité

- Viabilité économique / autonomie financière (critères adaptés à la nature du projet : plan d'affaires simplifié pour les Activités Génératrices de Revenus (AGR), plan de trésorerie et de rentabilité pour tout projet comprenant des investissements mobiliers)
- Organisation / gouvernance

C. Contractualisation

Après validation du projet par le comité de sélection, les porteurs du projet et l'Institut Français du Gabon signent un protocole de financement, qui détaille, avec l'appui d'annexes, le contenu du projet et du budget.

Les délais d'exécution des projets présentés ne devront pas excéder 18 mois. Le versement de la subvention s'effectuera en deux tranches :

- La première tranche (60% du montant total de la subvention octroyée) sera mise à disposition du bénéficiaire dès signature du protocole de financement.
- La deuxième tranche (30% du montant total de la subvention octroyée) sera versée sur présentation d'un rapport technique et financier intermédiaire justifiant l'usage d'au moins 70% des fonds versés au titre de la première tranche.
- Une dernière tranche (10%) sera versée sur présentation d'un rapport technique et financier final.

L'usage de la ligne « *divers et imprévus* » fera l'objet d'une demande justifiée par courrier de la part du bénéficiaire. Cette demande sera étudiée avant de faire l'objet soit d'un accord par écrit soit d'une demande de révision / modification.

Chaque projet sera clos par la signature d'un protocole spécifique impliquant l'ensemble des parties engagées après présentation d'un rapport technique et financier final.



IV.4. Accompagnement

L'institut Français du Gabon, à travers l'expression de sa compétence coopération technique, effectuera un suivi technique, administratif et financier régulier afin de s'assurer de la bonne réalisation des projets financés et se tiendra à la disposition des partenaires ayant reçu une subvention pour toute demande.

V. Contacts

Pour toute demande d'information ou interrogation vous pouvez envoyer votre message à l'adresse courriel suivante : azobe@institutfrancais-gabon.com



Créations en AZOBÉ à travers le monde ...



Berceau en Azobé - parc
Mallet Stevens



Pont en Azobé - Dunes de
Polders



Traverses de chemin de fer
en Azobé



Les Planches de Deauville datant
de 1923 en Azobé



Travaux hydrauliques et génie civil en
Azobé



Couteau corse dont le manche est en
Azobé